



## CHAMPS ÉLECTROMAGNÉTIQUES : DE LA DOSIMÉTRIE À LA SANTÉ HUMAINE

### L'évaluation des risques liés aux radiofréquences à l'Anses : du dialogue aux recommandations de gestion

---

*Olivier Merckel*

*Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, olivier.merckel@anses.fr*

---

Mots-clefs : évaluation des risques, gestion, radiofréquences, expertise collective, *risk assessment*, *management*, *radiofrequencies*, *collective expertise*.

---

#### Résumé

L'essor des technologies sans fils utilisant les radiofréquences est susceptible d'augmenter l'exposition de la population générale (*via* de nouveaux émetteurs fixes) ou des utilisateurs (*via* de nouveaux équipements mobiles ou en créant de nouveaux comportements).

Afin de poursuivre le travail de veille scientifique sur les technologies sans-fil et les risques éventuels pour la santé, l'Anses a créé un groupe de travail pérenne « radiofréquences et santé » dont l'activité d'expertise s'inscrit dans un contexte de relations fortes avec la recherche et les parties prenantes. L'Agence souhaite ainsi notamment publier annuellement une mise à jour de l'expertise collective relative aux effets sanitaires des radiofréquences et proposer des recommandations d'orientations de recherche. Par ailleurs, elle a procédé à la mise en place d'un comité de dialogue avec les parties prenantes, lequel s'inscrit dans le prolongement de l'expérience acquise dans le cadre de la Fondation Santé et Radiofréquences.

#### Introduction

Les champs électromagnétiques constituent un objet de préoccupation sanitaire et environnemental depuis plusieurs années, en France et à l'étranger, et font ainsi l'objet d'une actualité permanente tant du point de vue scientifique que politique et médiatique.

Les technologies sans fils utilisant les radiofréquences sont en plein essor et de nombreuses applications pionnières sont en cours de développement. Ces nouvelles technologies sont susceptibles d'augmenter l'exposition de la population générale (*via* de nouveaux émetteurs fixes) ou des utilisateurs (*via* de nouveaux équipements mobiles ou en créant de nouveaux comportements). Par ailleurs, de nouvelles dispositions réglementaires introduites notamment par la loi dite « Grenelle 2 » vont permettre de mobiliser des efforts dans la connaissance de l'exposition des personnes aux champs électromagnétiques, aussi bien dans les basses fréquences que pour les radiofréquences.

#### 1. Mise à jour de l'expertise sur les risques sanitaires des radiofréquences

Afin de poursuivre le travail de veille scientifique sur ces technologies et les risques éventuels pour la santé et l'environnement, l'Anses a créé un groupe de travail pérenne « radiofréquences et santé » dont l'activité d'expertise s'inscrit dans un contexte de relations fortes avec la recherche (recommandations pour l'appel à projets de recherche « radiofréquences ») et les parties prenantes (restitutions auprès du comité de dialogue « radiofréquences et santé »). L'Agence souhaite ainsi publier annuellement une mise à jour de l'expertise collective relative aux effets sanitaires des radiofréquences ; présenter régulièrement un état des lieux des expositions aux radiofréquences ; répondre aux besoins d'appuis scientifiques et techniques ponctuels des ministères dans ce domaine et proposer annuellement des recommandations d'orientations de recherche. L'agence s'appuie ainsi sur un groupe d'une quinzaine d'experts francophones dans les domaines des technologies sans-fil, de la physique des rayonnements, de la biologie, de la toxicologie, de l'épidémiologie, de la médecine et des sciences humaines (sociologie, psycho-sociologie). Le travail de mise à jour annuelle des connaissances dans le domaine sera complété par la publication de rapports ciblés sur des thématiques précises, comme par exemple l'hypersensibilité électromagnétique, nécessitant un travail d'expertise spécifique ou plus approfondi.

#### 2. Recherche et dialogue avec les parties prenantes

Dans le prolongement de la table ronde « *Radiofréquences, santé et environnement* » organisée fin 2009, les pouvoirs publics ont décidé de transférer les compétences de la Fondation Santé et Radiofréquences à l'Afsset, devenue depuis l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) en juillet 2010. Cette décision a fait de l'Anses un pôle de premier plan scientifique sur les radiofréquences. En plus de ses missions d'expertise, elle a maintenant en charge :

- le financement et le suivi de projets de recherche sur le sujet santé et radiofréquences ;
- la mise en place d'un comité de dialogue entre scientifiques et parties prenantes pour débattre et faire des propositions sur les travaux qu'elle mène sur ce sujet.

### **2.1. La recherche sur les radiofréquences à l'Anses**

L'article 118 de la loi de finances pour 2011 institue une contribution additionnelle à la taxe sur les stations radioélectriques dont le montant a été fixé par décret. Sur le produit de cette taxe, 2 M€ seront attribués chaque année à l'Anses pour financer les activités de recherche dans ce domaine. L'Agence a ainsi renforcé son comité scientifique de sélection des projets de recherche pour accompagner cette évolution. Des dispositions spécifiques ont par ailleurs été prises pour assurer le financement de projets de qualité, dans le contexte du nombre souvent limité d'équipes françaises impliquées sur ces thématiques, aussi bien dans les domaines de l'épidémiologie que de la recherche en biologie.

### **2.2. Comité de dialogue**

La mise en place d'un comité de dialogue avec les parties prenantes s'inscrit dans le prolongement de l'expérience acquise dans le cadre de la Fondation Santé et Radiofréquences et tient compte des évolutions institutionnelles survenues récemment. Il réunit des représentants d'associations et de syndicats, d'opérateurs de téléphonie mobile et radiodiffuseurs, d'institutions, collectivités territoriales et élus dans un souci d'équilibre des groupes d'intérêts. Son ambition est d'être un lieu d'échanges, de réflexion et d'information sur les questions scientifiques relatives aux effets potentiels sur la santé des radiofréquences et à leur évaluation. Seules les questions entrant dans le champ de responsabilités de l'Anses sont traitées, celles se rapportant aux mesures de gestion et aux dispositions réglementaires susceptibles d'être jugées nécessaires étant abordées dans le cadre du suivi de la table ronde radiofréquences animée par les pouvoirs publics.

L'ancrage du comité de dialogue à l'Anses permet de nourrir les orientations de travail, tant du Comité scientifique en charge du programme de recherche dédié, que du groupe de travail « radiofréquences et santé » chargé notamment de la mise à jour de l'expertise collective relative aux effets sanitaires des radiofréquences.

## **3. Du dialogue aux recommandations**

Avec la création du comité de dialogue « radiofréquences et santé », l'Agence s'est doté d'un outil susceptible de recueillir des questionnements scientifiques de l'ensemble des parties prenantes, avec la possibilité de nourrir l'expertise et les recommandations de recherche formulées lors des appels à projets de recherche. Ce lieu permettra également de discuter, avec les experts membres du groupe de travail, des avis qui auront été pris par l'Agence en réponse aux demandes particulières de ses tutelles. Ces avis, rédigés sur la base des travaux d'expertise collective, répondent ainsi à la mission de l'Agence consistant à éclairer les pouvoirs publics en termes de recommandation de gestion.